

laboratoire et de boursiers chargés de cours, sont souvent confiés à des étudiants diplômés.

Une faculté universitaire type compte plus de professeurs adjoints et agrégés que de professeurs titulaires. On nomme généralement les nouveaux professeurs à titre d'adjoints ou à un échelon inférieur; on exige habituellement un doctorat, mais une maîtrise suffit parfois.

Au cours de l'année scolaire 1970-1971, le traitement moyen des professeurs d'université s'est établi comme il suit: \$25,950 pour les doyens, \$21,504 pour les professeurs titulaires, \$16,057 pour les professeurs agrégés, \$12,701 pour les professeurs adjoints et \$10,002 pour les chargés de cours.

Au cours de l'année scolaire 1972-1973, on comptait plus de 27,000 professeurs et chercheurs à plein temps dans les universités et les collèges du Canada. Le nombre des professeurs à temps partiel s'élevait à environ la moitié de ce nombre.

Pour aider les personnes intéressées à enseigner dans une université ou un collège du Canada, l'Association des Universités et Collèges du Canada⁴ publie la liste des postes disponibles dans chaque numéro de son nouveau bulletin, *Affaires universitaires*, lequel paraît dix fois par année. Le bulletin *Affaires universitaires* est diffusé à titre gratuit aux membres des institutions qui font partie de l'AUCC. L'envoi de première classe au Canada est de \$7. Hors du Canada, le prix de l'abonnement est de \$5 par courrier ordinaire. Les dix numéros peuvent être expédiés par courrier aérien, sur demande, au coût annuel de \$10.

L'Association canadienne des professeurs d'université⁵ publie aussi des avis de vacances dans son bulletin. Elle accepte de publier les noms des personnes qui désirent annoncer leur candidature à des postes de professeur. Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (Ottawa) a publié un mémoire intitulé *Admission au Canada de professeurs destinés à l'enseignement dans les universités et collèges canadiens - Qualités requises et façon de procéder pour les immigrants* qu'on peut se procurer en s'adressant directement au ministère ou aux directeurs régionaux de l'Immigration.

Catégories d'institutions Au Canada, une université est généralement définie comme une institution d'enseignement postsecondaire, de formation professionnelle et de recherche qui confère des grades d'études élémentaires et d'études supérieures.

Un collège affilié est un collège indépendant sur le plan administra-

⁴ 151, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1P 5N1
⁵ 66, rue Lisgar, Ottawa (Ontario) K2P 0C1